

A&C
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 RUE DU DOCTEUR ROCHEFORT
78400 CHATOU

803 692 383 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 1er février 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le 1er février
A 10 heures,

Monsieur Bernard TOULON,

Agissant en qualité de Président de la société A&C,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélatrice des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 6 Rue du Docteur Rochefort, 78400 CHATOU au 1 Rue Marconi 78400 CHATOU.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – Siège social

"Le siège social est fixé : 1 Rue Marconi 78400 CHATOU".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Bernard TOULON
Président

DocuSigned by:

C9F22B42BEB2480...